

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 25 janvier 2008

Station d'épuration

L'analyse des boues réalisée par SEDE Environnement, choisi conformément au Code des Marchés Publics pour analyser les boues de la station d'épuration et organiser un plan d'épandage a montré que ces boues devaient faire l'objet d'un traitement compte tenu des résultats de l'analyse. Un contrôleur du laboratoire d'analyse départemental a constaté, début janvier, que les rejets de la station étaient conformes à la réglementation et n'apportaient aucune pollution à l'environnement.

L'évacuation des boues vers un système de traitement extérieur et les coûts d'entretien importants, en particulier pour le remplacement d'une pompe cassée et pour le remplacement prévisionnel du sable des bacs, ont conduit le Conseil Municipal à décider de fixer à 90 € l'abonnement et à 0,60 €/m³. La contribution de la municipalité au fonctionnement de l'assainissement collectif reste toujours voisine de 60%.

Les ponts de Beix et de Doulet seront reconstruits pour supporter une crue centennale

La Mairie a été informée le 8 janvier 2008 que les subventions accordées par l'Etat et le Conseil Général correspondront à 80% du coût hors taxe de la reconstruction des ponts de Doulet et de Beix et que les autorisations demandées pour engager les travaux sont accordées. Dans ces conditions le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager la finalisation des études de projet par le bureau d'études GINGER et la DDE pour disposer du dossier de lancement des consultations pour la construction de ces ponts à la mi-février.

Les résultats des études d'avant projet présentées en Conseil Municipal par le Maire, disponibles à la Mairie montrent que le débit correspondant à la crue centennale (crue maximale sur une période de cent ans) est deux fois supérieur à celui de la crue décennale qui est lui-même deux fois supérieur au débit normal.

La différence de coût de l'ouvrage entre un dimensionnement à la crue centennale et la crue décennale est voisine de quelques centaines d'euros pour ces deux ponts.

Dans ces conditions le Conseil Municipal a décidé d'accepter la proposition de GINGER Environnement et de la DDE de dimensionnement de ces ouvrages à la crue centennale. L'objectif de la municipalité est de lancer les consultations pour la reconstruction à la mi-février pour mise à disposition des ouvrages pour la période estivale.

Communication : Réseau WIFI, téléphonie mobile

Une première tranche mettant en œuvre la technologie WIFI a permis de donner l'accès au Haut Débit à trois entreprises de la commune qui n'étaient pas éligibles à l'ADSL ainsi qu'à deux GAEC et quelques particuliers se trouvant à proximité ont pu également en bénéficier, en tout onze foyers. Cette première tranche, mise en œuvre par Limousin Wireless a montré l'efficacité de cette technique pour la couverture des zones non desservies par l'ADSL ou le WIMAX (voir l'article de la Montagne « Saint-Julien-aux-Bois : Le Haut Débit enfin davantage disponible »). Une deuxième tranche pour desservir les personnes qui attendent encore sur la Commune, sera lancée prochainement en fonction des moyens budgétaires disponibles.

Pour la téléphonie mobile le Syndicat d'Electrification a lancé l'étude de l'électrification du Château d'Eau du Bois qui a été proposé par la municipalité comme support des antennes, avec l'accord du Syndicat des Eaux du Puy du Bassin. Cette électrification ne sera réalisée, fin avril, que si les opérateurs décident d'installer leurs antennes sur ce château d'eau. Le Maire suit cette affaire importante pour le bourg de Saint-Julien-aux-Bois.

Demande de location d'un local communal au village de Lecout

Le Conseil Municipal a donné son accord pour la location d'un petit local communal à Monsieur Claude Lassudrie qui l'avait demandé.

Remise dans son assiette d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Barres ».

Le chemin forestier allant de Sagiran à la Croix de Sagiran a été déplacé, les arbres ayant poussé dans l'assise du chemin. Il est convenu en accord avec le propriétaire concerné de remettre ce chemin dans son assise parfaitement visible à l'occasion du défrichage des bois voisins, prévu au cours de l'été.

Inspection académique : service d'accueil des enfants pendant les grèves :

Ce sujet sera étudié en fonction de l'organisation des communes du Canton.

PROGRAMME 2008-2014

1/ Communications

2/ Installation de jeunes artisans

3/ Assainissement :

Demandes de subventions pour les installations d'assainissement non collectifs pour remise en ordre des installations identifiées comme non satisfaisantes par le CPIE.

Complément d'assainissement collectif pour les maisons de La Brousse.

4/ Voirie :

2-1/ Reconstruction des ponts de Doulet et de Beix pour la période estivale de 2008 et reconstruction du ponceau de Lagarde à Beix et des deux digues du Quinsac et d'Ancèze en 2009 compte tenu de l'étalement des aides prévue.

2-2/ Mise en œuvre d'un programme d'entretien des 52 Km de voirie municipale qui soit acceptable en fonction des attribuées.

2-3/ Réfection complète de la chaussée de la partie de la D 980 traversant le bourg.

2-3/ Achat de terrain et mise en place d'une déviation de la D11 pour supprimer le point dangereux situé au coin de la Mairie.

5/ Bâtiments :

- Déplacement de la Mairie au Remise au Presbytère et remise en état du bâtiment en plusieurs tranches annuelles avec les aides de l'Etat et du Département.
- Construction d'un point ravitaillement, café, etc. sur le terrain acquis au centre du bourg en 2007 avec un parking et un accès direct par la D 980.
- Réfection de l'intérieur de l'église par tranche.

6/ Forêt

7/ Economie d'Energie

Mise à disposition des habitants de la Commune d'un Plan d'Economie d'Energie applicable aux habitations individuelles et au bâtiment communaux permettant de mieux guider ceux qui veulent réduire le coût de leur chauffage de disposer des informations nécessaires.